



Strasbourg, 5 novembre 2025

CAI(2025)12FR

COMITÉ SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (CAI)

14^e Réunion

Palais, Salle 1

Strasbourg

3 – 5 novembre 2025

LISTE DE DÉCISIONS

www.coe.int/ai

Le Comité sur l'intelligence artificielle du Conseil de l'Europe (ci-après dénommé « le CAI » ou « le Comité »), a tenu sa 14^e réunion plénière à Strasbourg, du 3 au 5 novembre 2025, conformément à son mandat adopté par le Comité des Ministres. Il a décidé de :

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

- Prendre note des remarques d'ouverture de M. Mario HERNÁNDEZ RAMOS, Président du CAI, et de Mme Hanne JUNCHER, Directrice de la Sécurité, de l'Intégrité et de l'État de droit.
- Accueillir l'Équateur en tant que nouvel observateur du Comité.

Point 2 à l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et du programme des travaux

- Adopter l'ordre du jour et le programme des travaux sans modifications.

Point 3 à l'ordre du jour : Adoption du rapport de la 13e réunion plénière

- Adopter le rapport de la 13e réunion plénière du Comité.

Point 4 de l'ordre du jour : Décision(s) du Comité des Ministres ayant une pertinence pour le CAI, y compris les demandes d'avis du CAI

- Prendre acte des décisions pertinentes du Comité des Ministres telles qu'elles figurent dans le document CAI(2025)10.
- À la demande du Comité des Ministres, adopter les Commentaires du CAI sur la Recommandation 2300 (2025) de l'Assemblée parlementaire – « Intelligence artificielle et migration », en vue de sa transmission au Comité des Ministres, avec les modifications apportées lors de la réunion, telles qu'elles figurent à l'Addendum I.

Point 5 de l'ordre du jour : La Convention-cadre sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit – État des lieux

- Tenir un échange sur l'état actuel des signatures et les perspectives de ratification de la Convention-cadre sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit (Convention-cadre), tout en accueillant favorablement les signatures existantes et les informations des Membres sur l'avancement des procédures de ratification. Souligner l'importance de l'entrée en vigueur de la Convention-cadre dans les plus brefs délais.

- Prendre note des informations fournies par le Secrétariat sur l'intérêt porté à la Convention-cadre par les États qui n'ont pas participé à son processus de négociation.

Point 6 de l'ordre du jour : Développements et activités dans le domaine de l'intelligence artificielle

- Tenir un échange de vues sur les différents développements et activités dans le domaine de l'intelligence artificielle sur la base des présentations du Canada, de la Géorgie, d'Israël, de l'Italie, de la Macédoine du Nord, la République de Corée, de l'Ukraine et des experts invités à l'audition thématique. Le Comité a suivi les présentations du Président et des membres du Bureau ainsi que du Secrétariat concernant la participation à divers événements.

Point 7 de l'ordre du jour : Présentation des activités liées à HUDERIA

- Prendre connaissance de la présentation faite par le Secrétariat et les experts de l'Alan Turing Institute sur les activités menées pour soutenir la diffusion et l'application pratique de la méthodologie HUDERIA, en particulier l'Académie HUDERIA (16-18 juin 2025) et la Plateforme HUDERIA (19-20 juin 2025).
- Prendre note de la présentation du ministère de la Transformation numérique de l'Ukraine sur leurs expériences avec un projet pilote de mise en œuvre de HUDERIA parmi les startups ukrainiennes.

Point 8 de l'ordre du jour : Projet de modèle pour l'évaluation des risques et des impacts des systèmes d'intelligence artificielle du point de vue des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit (Modèle HUDERIA)

- Prendre note des résultats de la réunion du Groupe de travail tenue le 2 septembre 2025.
- Prendre note de la présentation des experts invités et du Secrétariat sur l'opérationnalisation du Modèle HUDERIA.
- Prendre note de la proposition du Secrétariat concernant la préparation d'une étude de faisabilité sur l'opérationnalisation du Modèle HUDERIA, y compris son format, ses objectifs et son utilité en tant que base pour assurer la continuité du travail en 2026.
- Organiser un échange sur la manière de procéder concernant le modèle HUDERIA et convenir que des progrès continus sont nécessaires dans l'intérêt commun de maintenir

l'élan de manière transparente et inclusive, tout en rappelant également son caractère non contraignant et inspirant.

- Examiner et adopter, en tant qu'outil *sui generis* non juridiquement contraignant, le Modèle HUDERIA : les ressources pour l'analyse des risques basée sur le contexte (COBRA) telles qu'elles apparaissent à l'Addendum II.

Point 9 à l'ordre du jour : Audition thématique : Connecter l'Asie, le Sud global et l'Europe sur l'IA responsable dans le secteur public

- Organiser une audition thématique intitulée « Connecter l'Asie, le Sud global et l'Europe sur l'IA responsable dans le secteur public » avec la présentation d'experts et de décideurs de premier plan provenant du Brésil, de l'Inde, du Japon, de la Malaisie, de la République de Corée, de la Tunisie et du Royaume-Uni.
- Accueillir l'intérêt mondial pour la Convention-cadre et souligner l'importance d'une coopération continue pour connecter l'Asie, le Sud global et l'Europe sur l'IA responsable dans le secteur public.

Point 10 de l'ordre du jour : Discussion sur les mesures transitoires pour 2025-2026

- Prendre note des informations fournies par le Secrétariat sur les mesures transitoires liées aux discussions en cours au sein du Comité des Ministres concernant le cycle du Programme et du Budget du Conseil de l'Europe pour 2026-2027.
- Sous réserve de la décision du Comité des Ministres sur la création du Comité directeur sur les nouvelles et émergentes technologies (CDNET), inviter le Secrétariat et le Bureau du CAI à poursuivre, en étroite consultation, le suivi des travaux en cours et la préparation de la documentation pertinente pour examen par un futur CDNET.

Point 11 à l'ordre du jour : Date et lieu de la prochaine réunion

- Prendre note des informations fournies par le Secrétariat et demander au Secrétariat de revenir sur la question de la date et du lieu de la réunion, sous réserve de la décision du Comité des Ministres concernant la création du CDNET, dès que des éclaircissements supplémentaires seront disponibles.

Point 12 de l'ordre du jour : Divers

- Prendre note des informations fournies par le Secrétariat sur l'évaluation en cours par la Direction de la surveillance interne (DIO) du Conseil de l'Europe, visant à évaluer le

travail du Conseil de l'Europe en matière d'IA et sa contribution à la protection et à la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit. Les résultats de cette évaluation devraient fournir des orientations sur la manière dont le Conseil de l'Europe devrait positionner son travail sur l'IA afin d'en garantir la pertinence.

- Prendre note que les membres, participants et observateurs du CAI peuvent être invités individuellement par le DIO à contribuer à l'évaluation.

Point 13 à l'ordre du jour : Adoption de la liste des décisions et clôture de la réunion

- Adopter la liste des décisions.